



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Statistique des poursuites et des faillites

Description

La statistique des poursuites et des faillites est basée sur enquête, réalisée à l'échelle nationale, auprès des offices cantonaux de poursuites et de faillites. Elle a pour but le recensement d'informations détaillées sur les procédures définies dans le cadre de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP). Elle fournit également des données sur les effets de ces actes juridico-administratifs, notamment en termes de pertes et de produits réalisés, ainsi que sur les types de débiteurs concernés (entreprises ou personnes physiques).

Disponible depuis:

- 1980 pour la Suisse
- 1995 pour les cantons

Le questionnaire pour la récolte des données a été complètement remanié, lors de l'enquête portant sur l'année de référence 2025, afin de prendre en compte les changements apportés par l'« Instruction no 10 du service Haute surveillance LP (statistique des poursuites et des faillites) » de l'Office fédéral de la justice. L'« Instruction no 10 », entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, introduit de nouvelles variables et apporte de nouvelles spécifications dans le but d'unifier la manière de saisir les données et d'améliorer la comparabilité des résultats.

Principaux caractères relevés:

- Ouvertures de faillites
- Liquidations de faillites
- Pertes issues des actes de défaut de biens dans la faillite
- Produit versé aux créanciers dans le cadre de procédures de faillite
- Poursuites
- Montants sur lesquels porte la poursuite
- Commandements de payer
- Exécutions de saisies
- Pertes issues des actes de défaut de biens après saisie
- Paiements totaux des débiteurs
- Produit versé aux créanciers dans le cadre de procédures de saisie

Méthodologie

Un questionnaire est envoyé chaque année aux autorités cantonales compétentes.

Degré de régionalisation: **Grande région, Canton**

Périodicité: **Annuelle**

Période de référence: **Année civile**

Politique de révision

Révision de routine (ou révision courante) :

Du fait de la nature juridico-administrative des informations sur les poursuites et faillites, les résultats peuvent être révisés en raison de décalage temporel entre les dates effectives des procédures de poursuites et de faillites et l'enregistrement administratif. En outre, les procédures peuvent se dérouler sur plusieurs années civiles.

Révision méthodologique (ou révision fondamentale)

Une révision conceptuelle consiste en des ajustements méthodologiques, la mise en adéquation aux standards internationaux des concepts méthodologiques ou l'intégration de

nouvelles sources (p.ex. données administratives) qui ont un impact sur l'interprétation des résultats.
Lors des **révisions méthodologiques**, les résultats sont, dans la mesure du possible, intégralement révisés jusqu'au début de la série.

Bases légales

Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale (RS 431.011)

Instruction no 10 du service Haute surveillance LP (statistique des poursuites et des faillites)

Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) (RS 281.1)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS) en collaboration avec les autorités cantonales compétentes

Information : +41 58 463 62 66
udemo@bfs.admin.ch
